

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Produit: **HYPOCHLORITE DE SODIUM**

Page: 1 / 10

Numéro de FDS: D00364-001 (Version 2.1)

Date 01/08/2014

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Fiche de Données de Sécurité générique couvrant la gamme de concentrations de 5 à 17% d'Hypochlorite de Sodium

1.1. Identification du produit

Nom de la substance:

Nom d'Enregistrement REACH: Hypochlorite de sodium
Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119488154-34-0058
Numéro CE: 231-668-3
No.-CAS: 7681-52-9

Eau de Javel, Concentré de Javel, Eau de Javel concentrée, Hypochlorite de sodium en solution

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange :

Secteur d'utilisation :	Catégorie de produit :
Formulation et (ré-)emballage de substances et mélanges SU 3: Production Industrielle (Tout), SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)	
Utilisation comme intermédiaire SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels, SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers), SU9: Fabrication de substances chimiques fines	PC19: Intermédiaire
Utilisation industrielle dans l'industrie textile SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels, SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure	PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Utilisation industrielle dans le traitement des eaux usées et des eaux de refroidissement SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels, SU23: Récupération	PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation, PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau
Utilisation dans de la pâte et le blanchiment du papier, y compris les transferts de matières, de stockage et d'entretien SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels, SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois	PC26: Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Utilisation dans produits de nettoyage (industriels) SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels, SU4: Fabrication de produits alimentaires	PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Utilisation dans produits de nettoyage (professionnels) SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)	PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Distributeur : DOUSSELIN
2 Rue Gabriel Péri
69270 Couzon Au Mont D'or
Tel : +33 4 72 42 96 00
Fax : +33 4 72 42 96 09
E-mail : contact@dousselin.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence européen : 112
ORFILA : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (Règlement (CE) No 1272/2008):

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, 1, H290
Corrosion cutanée, 1B, H314
Lésions oculaires graves, 1, H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, 3, H335
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, 1, H400
Facteur M: Aigu = 10

Classification (Directive 67/548/CEE):

C; R34
N; R50
Xi; R37
R31

Indications complémentaires:

Pour le texte complet des phrases R, H, EUH mentionnées dans cet article, voir article 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

N° dans l'annexe : 017-011-00-1

hypochlorite de sodium

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence:

Prévention:

P260 : Ne pas respirer les gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 : Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage:

P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Effets possibles sur la santé:

Exposition aiguë: Liquide corrosif Provoque de graves brûlures.
Inhalation: Irritant pour les voies respiratoires. Risque d'oedème pulmonaire
Ingestion: A fortes doses : Risque de brûlures de la bouche, de l'oesophage et de l'estomac Vomissements

Effets sur l'environnement:

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Dangers physico-chimiques:

Liquide amené à sec : Favorise l'inflammation des matières combustibles. La déshydratation thermique du solide peut conduire à une décomposition exothermique violente
Produits de décomposition : voir chapitre 10

Divers:

Résultats des évaluations PBT et VPVB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT), ni comme très persistante, ni très bioaccumulable (vPvB).

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1.Substances

Nom chimique de la substance¹: HYPOCHLORITE DE SODIUM
(en solution aqueuse) (5-17 % CHLORE ACTIF)

Nom Chimique ¹	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification Directive 67/548/CEE	Classification Règlement (CE) No 1272/2008
hypochlorite de sodium	231-668-3	7681-52-9	5 - 17%	Xi; R37 N; R50 R31 C; R34	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 EUH031 Facteur M Aigu = 10

¹: Voir chapitre 14 pour le nom approprié de l'expédition

4. PREMIERS SECOURS

4.1. & 4.2. Description des premiers soins nécessaires & Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés:

Conseils généraux:

Sous la douche : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé, y compris les chaussures.

Inhalation:

Inhalation de vapeurs/brouillards Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Mettre sous surveillance médicale. En cas de troubles : Hospitaliser.

Contact avec la peau:

Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau. Consulter un médecin. En cas de brûlures étendues, hospitaliser.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières (pendant au moins 15 minutes). Consulter d'urgence un ophtalmologiste.

Ingestion:

Ne pas tenter de faire vomir, rincer abondamment la bouche et les lèvres à l'eau si le sujet est conscient, puis hospitaliser d'urgence.

Protection pour les secouristes:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

4.3.Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Pas de données disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1.Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Liquide amené à sec: favorise l'inflammation des matières combustibles. La déshydratation thermique du solide peut conduire à une décomposition exothermique violente

5.3. Conseils aux pompiers:

Méthodes particulières d'intervention:

En cas d'incendie à proximité, éloigner les conteneurs exposés au feu. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

Actions spéciales pour la protection des pompiers:

Port d'un masque respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Prohiber le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans l'environnement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Endiguer et absorber sur support inerte.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupération:

Pomper dans un réservoir de secours propre. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

Neutralisation:

Neutraliser l'eau usée avec une solution de thiosulfate de sodium.

Élimination: Voir chapitre 13

6.4. Référence à d'autres sections: Aucun(e).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Mesures techniques/Précautions:

Consignes de stockage et de manipulation applicables aux produits: Liquides. Corrosifs. A vapeurs suffocantes. Dangereux pour l'environnement Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements. Prévoir douches, fontaines oculaires. Prévoir appareil respiratoire autonome à proximité.

Précautions pour la manipulation sans danger:

Manipuler en évitant les projections. Ne diluer que dans de l'eau monopermutée (résine cationique). Prévoir matériel électrique étanche.

Mesures d'hygiène:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Prohiber le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Utiliser des matériaux de construction non-combustibles. Stocker à l'abri de l'humidité et de la chaleur pour conserver les qualités techniques du produit. Protéger de la lumière. N'utiliser que du matériel propre. Prévoir sol imperméable. Prévoir cuvette de rétention et appareillage électrique anticorrosion.

Conserver entre: 15 °C à 25 °C

Produits incompatibles:

Acides, Ammoniac, Matières combustibles

Matériel d'emballage:

Recommandé: Acier ébônité ou caoutchouté, Polyéthylène, Polyester fretté

A éviter: Fer, Acier inoxydable, Cuivre et alliages de cuivre, Aluminium, Métaux non protégés

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucun(e).

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle:

Produits de décomposition:

chlore

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
EU ELV	12 2009	STEL	0,5	1,5	Indicatif
INRS (FR)	01 2008	VLE	0,5	1,5	Valeur réglementaire contraignante
ACGIH (US)	2007	TWA	0,5	-	-
ACGIH (US)	2007	STEL	1	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Utilisation finale	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	3,1 mg/m3 (ST, SE, LE) 1,55 mg/m3 (LT, SE, LE)		0,5 % (LT, LE)
Consommateurs	3,1 mg/m3 (ST, SE, LE) 1,55 mg/m3 (LT, SE, LE)	0,26 mg/kg bw/jour (LT, SE)	0,5 % (LT, LE)

LE : Effets locaux, SE : Effets systémiques, LT : Long terme, ST : Court terme

Concentration prévisible sans effet (PNEC):

Compartiment:	Valeur:
Eau douce	0,00021 mg/l
Eau de mer	0,00042 mg/l
Eau (dégagement intermittent)	0,00026 mg/l
Effets sur les installations de traitement des eaux usées	0,03 mg/l
Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	11,1 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition:

Mesures générales de protection: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains: Contacts éclaboussures, intermittent et prolongé: Gants en PVC Épaisseur du gant: 1 - 1,2 mm

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps: Au poste de travail : Combinaison étanche, Bottes
En intervention sur incident: Scaphandre, Bottes

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir chapitre 6

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique (20°C): liquide

Forme: Limpide

Couleur: jaune à vert

Odeur: Chlore

Seuil olfactif: Pas de données disponibles.

pH: Très alcalin

Température de cristallisation : env. -16 °C

Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C

Point d'éclair : HYPOCHLORITE DE SODIUM : > 111 °C (Méthode A9 (D. 92/69/ECC))

Taux d'évaporation: Pas de données disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz):

Inflammabilité: non applicable

Pression de vapeur: Pas de données disponibles.

Masse volumique de la vapeur:	Pas de données disponibles.
Masse volumique:	1.150 - 1.270 kg/m ³ , à 20 °C
Hydrosolubilité:	complètement soluble à 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Coefficient de partage: n-octanol/eau, non applicable
Température d'auto-inflammabilité:	non applicable
Température de décomposition:	> 111 °C
Viscosité:	Pas de données disponibles.
Propriétés explosives:	
Explosibilité:	Non pertinent (compte tenu de sa structure)
Propriétés comburantes:	Non comburant (Méthode A21)

9.2. Autres données:

Solubilité dans d'autres solvants:	insoluble
Constante de Henry:	76E-03 Pa.m ³ /mol (calculé(e))

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. & 10.2. Réactivité & Stabilité chimique:

Diminution du titre d'environ 0,05 - 0,06 % par jour à 17°C
La stabilité de la solution diminue sous l'action de la chaleur, de la lumière et en présence d'impuretés (traces de fer, nickel, cuivre, cobalt, aluminium, manganèse)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses: Pas de données disponibles.

10.4. Conditions à éviter:

Conserver à des températures comprises entre : 15 - 25 °C
Le produit craint la lumière et l'humidité.

10.5. Matières incompatibles:

Acides, (décomposition violente avec dégagement de chlore)
Métaux, (décomposition avec formation d'oxygène)
Matières combustibles

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Décomposition thermique:

Température de décomposition: > 111 °C
Chlore, Acide hypochloreux, Chlorate de sodium :

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë:

Inhalation:

Inhalation des vapeurs par décomposition thermique du produit; En milieu acide : (Chlore)
Risque d'œdème pulmonaire

Ingestion:

Peu nocif par ingestion

Les effets de l'ingestion d'une forte dose peuvent inclure :
Douleur abdominale, Vomissements, Risque de brûlures de la bouche, de l'oesophage et de l'estomac, Risque de troubles pulmonaires graves en cas d'aspiration accidentelle
DL50/rat: 1.100 mg/kg (Matière active, 12,5 %)

• Chez l'animal :

Dermale:

• Chez l'animal : Toxicité aiguë par voie cutanée/lapin: > 2.000 mg/kg (Matière active, 5,25 %)

Effets locaux (Corrosion / Irritation / Lésions oculaires graves):

Contact avec la peau:	Corrosif Effet corrosif possible
• Chez l'animal :	Sévèrement irritant, voire corrosif, pour la peau (OCDE Ligne directrice 404, lapin) (Matière active, 12,5 %)
Contact avec les yeux:	Corrosif
Contact direct avec le liquide	Lésions graves avec séquelles possibles si un lavage n'est pas effectué rapidement
Exposition aux vapeurs	Risque d'irritation oculaire.
• Chez l'animal :	Sévèrement irritant, voire corrosif, pour les yeux (OCDE Ligne directrice 405, lapin) (Matière active, 12,5 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Inhalation:	Pas de données disponibles.
Contact avec la peau:	Non sensibilisant cutané
	Tests épicutanés négatifs rapportés chez l'homme
	Quelques cas de sensibilisation cutanée rapportés
• Chez l'animal :	Non sensibilisant cutané (Méthode : Buehler Test, cobaye)

Effets CMR :

Mutagenicité: **L'ensemble des résultats in vitro et in vivo ne conduit pas à considérer le produit comme génotoxique**

In vitro

Test d'Ames in vitro: Résultats non concluants
Test d'aberrations chromosomiques in vitro sur cellules de mammifères: Résultats non concluants

In vivo

Test du micronoyau in vivo chez la souris: Non génotoxique
Test d'aberration chromosomique in vivo: Non génotoxique

Cancérogénicité:

- Chez l'animal : Absence d'effets cancérogènes (souris, 2 ans, eau de boisson) (0,05 %)
- Chez l'animal : Absence d'effets cancérogènes (rat, 2 ans, eau de boisson) (0,05 %)

Toxicité pour la reproduction:

Fertilité:

- Chez l'animal : Absence d'effets toxiques sur la fertilité, NOAEL: 5 mg/kg/jour (Méthode: OCDE Ligne directrice 415, rat, Par voie orale)

Développement foetal:

- Chez l'animal : Absence de malformations congénitales et d'effets embryotoxiques chez le rat à doses non toxiques pour les mères, NOAEL: >= 5.7 mg/kg/jour (Méthode: OCDE Ligne directrice 414, rat, eau de boisson)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique :

Inhalation:

Irritant pour les voies respiratoires.

Inhalation des vapeurs par décomposition du produit: , ou, Inhalation des vapeurs :
Irritant pour le nez, la gorge et les voies respiratoires

Exposition répétée:

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

- Chez l'animal : eau de boisson: Pas d'effets toxiques spécifiques
NOAEL= 50 mg/kg/jour (rat, 3 mois)

CHLORE :

- Chez l'homme : Inhalation: NOAEL= 0.5ppm

Danger par aspiration: Non pertinent

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Poissons: **Très toxique pour les poissons.**
CL50, 96 h (selon les espèces) : 0.01 - 0.1mg active chlore/l

Invertébrés aquatiques: **Très toxique pour la daphnie.**
CE50, 48 h (selon les espèces) : 0.01 - 0.1mg active chlore/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 202)

Plantes aquatiques:
Pas de données pertinentes pour des raisons techniques.

Micro-organismes:
CE50 (Boues activées) : 3 mg/l
LOEC (Boues activées) : 0,375 mg/l (Inhibition de la respiration)

Facteur M: Aigu = 10

12.2. Persistance et dégradabilité :

Biodégradation (Dans l'eau):
Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Bioaccumulation: **Ne montre pas de bioaccumulation.**
Coefficient de partage: n-octanol/eau, non applicable

12.4. Mobilité dans le sol - Répartition entre les compartiments environnementaux:

Constante de Henry:
76E-03 Pa.m³/mol, (Méthode: calculé(e))

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT), ni comme très persistante, ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes: Aucun à notre connaissance.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Traitement des déchets:

Élimination du produit: Diluer dans de l'eau. Neutraliser l'eau usée avec une solution de thiosulfate de sodium. Récupérer l'eau usée pour traitement ultérieur.

Élimination des emballages: Nettoyer le récipient avec de l'eau. Récupérer l'eau usée pour traitement ultérieur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des Nations unies	Classe	Etiquette	PG	Dangereux pour l'environnement	Autres informations
ADR	1791	HYPOCHLORITE EN SOLUTION	8	8	II	oui	
ADN	1791	HYPOCHLORITE EN SOLUTION	8	8	II	oui	
RID	1791	HYPOCHLORITE EN SOLUTION	8	8	II	oui	
IATA Cargo	1791	Hypochlorite solution	8	8	II	oui	
IATA Passenger	1791	Hypochlorite solution	8	8	II	oui	
IMDG	1791	HYPOCHLORITE SOLUTION	8	8	II	Polluant marin	EmS Number: F-A, S-B Mark: MP

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Fiches de données de sécurité: conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

REGLEMENTATION FRANCAISE:

Substances dangereuses	Arrêté du 20.04.1994 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 7 décembre 2009.
Maladies professionnelles	Code de la Sécurité sociale : articles L461-1 à 8 ; déclaration préalable obligatoire de l'employeur tableau(x): 65
Sécurité au travail	Décret n° 2001-97 du 1.02.2001 et art. R 4412-1 à R 4412-58 : Prévention du risque chimique Code du travail art. R 4222-1 à 4222-26. Captation des vapeurs, aérosols et particules solides à la source d'émission. Assainissement
Installations classées	Loi n° 76-663 du 19.7.76 - Décrets du 7.7.92 et n° 93-1412 du 29.12.93 et n° 96-197 du 11.03.96 et n° 99-1220 du 28.12.99 - Activité classée reprise dans la nomenclature 1172 : Dangereuses pour l'environnement - A -, Très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations)
Déchets	Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels— Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation
Rejets	Loi n° 76-663 du 19.07.76 et arrêté du 02.02.98, modifié par arrêté du 29.05.2000 et par arrêté du 03.08.2001

15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Aucun(e).

INVENTAIRES:

EINECS:	Conforme
TSCA:	Conforme
AICS:	Conforme
DSL:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste Canadienne DSL.
ENCS (JP):	Conforme
KECI (KR):	Conforme
PICCS (PH):	Conforme
IECSC (CN):	Conforme
NZIOC:	Conforme

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R, H, EUH mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R34	Provoque des brûlures.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire En cas d'emploi dans des formulations, nous contacter pour l'étiquetage.

Mise à jour:

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:		Type:
1.3	Renseignements concernant le fournisseur	modifications

Thésaurus:

NOAEL : Dose sans effet toxique observable (NOAEL)
LOAEL : Dose/concentration la plus faible pour laquelle un effet indésirable est encore observé (LOAEL)
bw : Poids du corps
food : dans la nourriture
dw : Poids sec
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

Ce document s'applique au produit EN L'ETAT, conforme aux spécifications fournies. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).
